

Département de la Haute-Marne
Canton de Nogent
Commune de MANDRES-LA-COTE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 8 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 8 avril 2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 24 mars 2016 s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilbert GEORGEMEL.

Etaient présents : G. GEORGEMEL G. VALTON J.P. MARTIN
 J.M. GILLOT S.GALDO E. JAMMAS
 I. LARDIN R. VOIZEUX G. CASTANETTO
 R. LEMOINE R. MAINO A. RIBEIRO
 H. ROMANETTO J.P. MUGNIER

Absents : M. RENAUT a donné procuration à G. VALTON

Secrétaire de séance : S. GALDO

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 février 2016 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU CCAS

Présenté par le Maire,

Approuvé sous la présidence de Monsieur G. VALTON, le compte administratif 2015 du CCAS laisse apparaître un excédent de 482,41 €.

Cette somme sera affectée au budget primitif de la commune au compte R 002 de la section fonctionnement.

COMPTE DE GESTION 2015 LOTISSEMENT DE L'EUROPE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2015 du lotissement de l'Europe dressé par le Receveur Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion 2015 du lotissement de l'Europe dressé par le Receveur Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 LOTISSEMENT DE L'EUROPE

Présenté par le Maire,

Approuvé sous la présidence de G. VALTON, le compte administratif 2015 du lotissement de l'Europe laisse apparaître les résultats suivants :

- section d'investissement, un résultat déficitaire de 18 938,00 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 LOTISSEMENT DE L'EUROPE

Après avoir approuvé le compte administratif 2015 du lotissement de l'Europe qui laisse apparaître une reprise de déficit de 18 938,00 €. Une avance financière du budget primitif de la commune de 79 059,00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de reporter au budget primitif 2016 du lotissement de l'Europe.

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DE L'EUROPE 2016

Après exposé du Maire,

Adopté à l'unanimité,

Le budget primitif 2016 du lotissement de l'Europe s'équilibre en dépenses et en recettes :

| | |
|-----------------------------|--------------|
| - Section d'investissement | 97 997,00 € |
| - Section de fonctionnement | 158 938,00 € |

PRIX DE VENTE DU TERRAIN LOTISSEMENT RUE DE L' EUROPE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal fixe le prix de vente à 20 euros hors taxe le m².

TAUX D'IMPOSITION 2016

Après exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2015 pour l'année 2016, à savoir :

| | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| - Taxe d'habitation : 13,44 % | - Taxe foncière s/bâti : 13,12 % |
| - Taxe foncière s/non bâti : 26,13 % | - CFE : 12,34 % |

BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2016

Présenté par le Maire,

Adopté à l'unanimité,

Le budget primitif 2016 du service assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes :

| | |
|-----------------------------|--------------|
| - Section d'investissement | 103 697,59 € |
| - Section de fonctionnement | 44 038,03 € |

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016

Présenté par le Maire,

Adopté à l'unanimité,

Le budget primitif de la commune 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes :

| | |
|-----------------------------|--------------|
| - Section de fonctionnement | 589 547,37 € |
| - Section d'investissement | 271 008,80 € |

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET COLLEGE DOLTO

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le versement des subventions aux associations. Les montants accordés restent identiques à ceux de l'année 2015.

Lorsque des séjours sont organisés, le collège DOLTO sollicite la commune pour obtenir une subvention pour les collégiens de Mandres concernés. Le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 70 € par collégien pour l'année 2016.

ORGANISATION DU 8 MAI

Le dépôt de gerbe aura lieu à 11h au monument aux morts et sera suivi d'un vin d'honneur à la Mairie. Les présidents d'associations et les porte-drapeaux sont invités ainsi que les écoliers.

CONVENTION DEFIS (association ayant pour objectif l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés de réinsertion professionnelle)

La Communauté de Communes du Bassin Nogentais octroie à Mandres 400 heures de travail. Tout dépassement doit faire l'objet d'une convention avec DEFIS.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Les enseignantes ont sollicité des modifications d'horaires pour la rentrée scolaire 2016-2017. Les nouveaux horaires seraient les suivants :

Lundi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30

Mardi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 15h00

Mercredi : 9h00 – 12h00

Judi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30

Vendredi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 15h00

Le bus passerait à 16h30.

Les parents d'élèves seront informés dès confirmation par l'éducation nationale.

ORGANISATION DES N.A.P (Nouvelles Activités Périscolaires) 2016-2017

Pour tenir compte de ces nouveaux horaires, les NAP auraient lieu les mardi et jeudi de 15h00 à 16h30.

La gratuité pour les familles sera maintenue pour l'année scolaire 2016-2017.

QUESTIONS DIVERSES

Syndicat Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes du Bassin Nogentais sera rattachée à la Communauté d'Agglomération de Chaumont. Le Conseil Municipal en prend acte (1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 13 voix POUR).

Dépose des cabines téléphoniques : ORANGE va procéder à la dépose de son parc de cabines téléphoniques dont celle située à Mandres.

Syndicat mixte du Pays de Chaumont : Ce syndicat a été mis en place le 14 janvier 2016. Il sera notamment chargé du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Aire de jeux pour enfants : Un projet d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants sera étudié par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 heures 20.